



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ QU' :

Il y aura séance ordinaire du Conseil Municipale de Saint-Aimé-des-Lacs, le 2 novembre 2022, à la salle située au 121 rue Principale, à 19h00.

Au cours de cette séance, le Conseil statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

Demande no 2022-66

Nature de la demande : Réputer conforme l'agrandissement d'une résidence existante à 5 mètres en deçà de la bande riveraine de 15 mètres tel que prescrite au chapitre 13 du règlement de zonage no 260. L'agrandissement permet de respecter la bande riveraine de 10 mètres.

- Dérogation de 5 mètres en deçà de la bande riveraine de 15 mètres

Identification du site : Lot 6 196 963 situé au 17 A, rue Principale

Donné sous mon seing à Saint-Aimé-des-Lacs, ce quatorzième jour du mois d'octobre deux mil vingt-deux.

Lise Lapointe,

Directrice générale et greffière-trésorière